

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Saint-Etienne, ville durable*

Délibération n° : 521

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 191281

Direction en charge : Développement durable mutualisé

Objet : Prix et qualité du service de l'eau potable et du service assainissement collectif et non-collectif
2018 - Rapports - Information du Conseil municipal.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/11/2019

Compte rendu affiché le : 10/12/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Sammy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

Absents-Excusés :

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

Absents :

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

Politique : *Saint-Etienne, ville durable*

Délibération n° : 521

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 191281

Direction en charge : Développement durable mutualisé

Objet : Prix et qualité du service de l'eau potable et du service assainissement collectif et non-collectif 2018 - Rapports - Information du Conseil municipal.

□ **Rappel et Références :**

Les compétences assainissement et eau potable ont été, respectivement, transférées à Saint-Etienne Métropole le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2016.

L'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif.

Conformément aux dispositions du CGCT, les rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non-collectif relatifs à l'exercice 2018 ont été présentés en Conseil Métropolitain du 3 octobre 2019, après avoir été soumis à la commission consultative des services publics locaux de Saint-Etienne Métropole le 5 septembre 2019.

Ces rapports présentent l'activité des services :

- pour le troisième exercice qui a suivi le transfert de la compétence eau potable,
- pour la huitième année depuis la prise de compétence assainissement de 2011.

□ **Motivation et Opportunité :**

L'article D.2224-3 du CGCT dispose que « *le Conseil Municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement* ». En vertu du même article « *le Maire doit présenter au Conseil Municipal le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale* ».

□ **Contenu :**

Aussi, sont annexés à la présente délibération, les rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non-collectif relatifs à l'exercice 2018.

Ces rapports sont notamment destinés à l'information des usagers et contribuent ainsi à la transparence du fonctionnement du service public.

Les rapports annuels établis par le délégataire du service de l'eau et de l'assainissement sur la Ville de Saint-Etienne sont également mis à votre disposition.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir prendre acte des rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non-collectif relatifs à l'exercice 2018.

Décision : Dont acte	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 53 présents	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué
	Jean-Pierre BERGER